

L'idée d'allouer mille euros aux étudiants kotteurs fait un flop

■ Les recteurs jugent inéquitable la mesure de la ministre Valérie De Bue.

L'idée de la ministre wallonne du Logement, Valérie De Bue (MR), fait décidément l'objet d'un feu nourri de critiques.

La semaine dernière, la libérale proposait que les étudiants kotteurs habitant en Wallonie, à plus d'une heure de trajet de leur université ou de leur haute école située sur le territoire régional, puissent bénéficier, dès la rentrée 2019, d'une aide directe de mille euros par an. Sur le principe de démocratiser l'accès aux études supérieures, tout le monde est d'accord. Sur les modalités du texte, qui est passé en première lecture au gouvernement wallon, la levée de bouclier est quasi générale.

La déception des étudiants

Dès l'annonce du projet, la Fef, la Fédération des étudiants francophones, a regretté que la mesure ne soit pas basée sur le revenu. "N'importe quel étudiant répondant aux critères recevra l'aide", expliquait Maxime Michiels, le président de la Fef. Ainsi, un étudiant nanti qui habite à 1h01 de son école supérieure bénéficiera de la prime, au contraire d'un étudiant en situation de précarité qui habite à

58 minutes." Il regrettait aussi que ce texte ne concerne que les jeunes Wallons étudiant en Wallonie.

Ces critiques ont été largement reprises par l'opposition socialiste, notamment, qui a également pointé l'atteinte au libre choix de l'établissement qu'engendre le texte. Car un étudiant francophone souhaitant s'inscrire à l'ULB ne bénéficiera pas de l'aide, au contraire de son voisin souhaitant suivre un cursus à Namur ou à Louvain-la-Neuve, par exemple.

"Je trouve étrange de ne pas corréliser cette bourse à la situation financière de l'étudiant."

Pierre Wolper

Recteur de l'Université de Liège

Cette situation a fait bondir le recteur de l'ULB, Yvon Englert, qui a fortement critiqué les modalités du texte de la ministre.

L'iniquité

Ce mardi, le recteur de l'Université de Liège, Pierre Wolper, et son homologue de l'Université Saint-Louis à Bruxelles, Pierre Jadoul, tiennent à peu près le même discours.

Sur l'objectif d'aider les étudiants, Pierre Wolper se montre satisfait. "Mais je regrette aussi les modalités du texte. Entre étudiants, cela va créer des inégalités. Nous sommes, par exemple, les seuls dans la partie francophone du pays à offrir un cursus en médecine vétérinaire. Les étudiants, dans le cadre de ces études, n'ont donc pas le choix de

l'établissement. Mais un étudiant venant de Bruxelles ne bénéficiera pas de la bourse, alors qu'un autre domicilié dans le Brabant wallon, si. Cela crée une distinction qui me semble délicate. De même, je trouve étrange de ne pas corréliser cette bourse à la situation financière de l'étudiant. Enfin, je regrette que le critère de distance soit un critère de distance temporelle qui s'appuie sur un trajet en voiture, alors que les trajets en transports en commun, à Liège notamment, engendrent une temporalité tout à fait autre." Ce critère lié à l'utili-

lisation de la voiture ne semble donc, à Pierre Wolper, pas conforme à ce qui est pratiqué par les étudiants, utilisateurs réguliers des transports en commun.

Le respect du droit

Pierre Jadoul, au-delà de ces modalités et de sa situation bruxelloise, s'interroge

lui sur la conformité de cette mesure avec la loi. "Je pense à sa conformité avec le droit constitutionnel, mais aussi à sa conformité avec les libertés fondamentales du droit européen, notamment quant à la libre circulation des individus qu'il instaure."

Sur la question du droit constitutionnel, personne n'ose prétendre qu'il y aurait un agenda caché régio-

naliste derrière la mesure de Valérie De Bue.

Dans *Le Soir*, Yvon Englert soulignait cependant que le texte, par l'inégalité qu'il engendre, "met en lumière les très grands dangers de la régionalisation des matières communautaires".

BdO

Qu'en pense la ministre ?

Valérie De Bue veut avancer

Wallonie. La ministre wallonne en charge du Logement, Valérie De Bue (MR), précise qu'elle entend les remarques formulées depuis la semaine dernière sur son projet de prime qui exclut les étudiants wallons souhaitant étudier dans une autre région du pays. "Nous souhaitons réaliser des accords de coopération avec les autres régions", explique-t-on au cabinet de la ministre. Une autre critique du projet vise le montant de la prime qui est le même pour tous et non lié au revenu. "C'est parce que nous voulons qu'un étudiant soit égal à un étudiant, comme pour les allocations familiales", ajoute-t-on au cabinet. On nous précise encore qu'il s'agissait d'un texte en première lecture qui est susceptible d'être amélioré avant d'être envoyé au Parlement pour le vote. **S.Ta.**